

## Le budget de l'Ontario 2016 prévoit des investissements dans les services et soutiens aux personnes ayant une déficience intellectuelle



Le ministre des Finances Charles Sousa a récemment publié le *Budget de l'Ontario 2016 : Des emplois pour aujourd'hui et demain*. Voici quelques-uns des principaux éléments du budget qui retiendront l'attention des lectrices et des lecteurs de Point de mire.

### Stratégie d'emploi pour les personnes handicapées

La province a pris certaines mesures pour mieux soutenir les personnes handicapées en les aidant à intégrer le marché du travail et en encourageant et en soutenant les employeurs.

Parmi les mesures prises, mentionnons la création du Conseil de partenariat pour les perspectives d'emploi des personnes handicapées, qui collabore avec les employeurs et les encourage à embaucher des personnes handicapées.

Au cours de l'année à venir, le gouvernement mettra au point une stratégie provinciale d'emploi pour les personnes handicapées qui :

- établira une vision cohérente propre à l'Ontario comprenant des objectifs, des priorités et des résultats escomptés afin que la population de la province ait accès à un continuum de services d'emploi et de formation;

(suite p2)

- fournira une meilleure expérience client grâce à un accès simplifié aux services d'emploi et de formation, ceux-ci tenant compte des besoins variés et des objectifs d'emploi des clients individuels;
- encouragera les employeurs, à titre de partenaires actifs, à éliminer les obstacles à l'emploi pour les personnes handicapées et à rendre les lieux de travail plus inclusifs.

### Services relatifs à l'autisme

Le gouvernement investit 333 millions de dollars sur cinq ans pour remanier et consolider les services relatifs à l'autisme en Ontario, de sorte qu'un plus grand nombre d'enfants et de jeunes fassent plus tôt l'objet d'interventions cruciales et obtiennent de meilleurs résultats grâce à des services mieux adaptés à leurs besoins.

### Stratégie pour les services en matière de besoins particuliers

L'Ontario est déterminé à mettre des ressources et un soutien complet à la disposition des enfants et des jeunes qui ont des besoins particuliers complexes.

Dans cette optique, la province continue d'aller de l'avant avec sa Stratégie pour les services en matière de besoins particuliers pour faire en sorte que les enfants et les jeunes reçoivent des services en temps opportun et de manière efficace, à domicile, à l'école, dans la collectivité et lors de leur transition vers l'âge adulte.

Pour aller de l'avant, le gouvernement investira 17,8 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour soutenir :

- l'amélioration de la transition vers les services aux personnes présentant des besoins particuliers complexes et la prestation intégrée des services de réadaptation grâce à l'embauche de 68 autres coordonnateurs de la planification des services;
- la création de jusqu'à sept autres agences régionales de résolution des services pour passer en revue et attribuer le financement destiné aux enfants présentant des besoins particuliers multiples ou complexes.

### Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

Dans le cadre du budget de 2016, le gouvernement continue d'investir les 810 millions de dollars qu'il s'est engagé, dans le budget 2014, à affecter sur trois ans au secteur des services communautaires et des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Cet investissement les aidera à s'intégrer à part entière dans la collectivité et à vivre de façon aussi autonome que possible.

Ce nouvel investissement a déjà permis de faire des progrès considérables.

En ce qui concerne l'avenir, la province demeure déterminée à répondre à la croissance de la demande de services. De plus, le gouvernement

**(suite p3)**



approuvera, en 2016-2017, des projets découlant d'un deuxième appel de propositions au titre du Fonds pour l'emploi des personnes ayant une déficience intellectuelle et la modernisation des services, et du Groupe de travail sur le logement pour les personnes ayant une déficience intellectuelle.

### Aide sociale

En 2016, le gouvernement fera fond sur les investissements déjà effectués dans le domaine de l'aide sociale en :

- augmentant les taux d'aide sociale de 1,5 p. 100 pour les personnes handicapées qui bénéficient du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH).

L'Ontario continuera de travailler avec les personnes qui vivent la réalité de l'aide sociale et les partenaires de prestation de services afin de moderniser la prestation de l'aide sociale, de mieux intégrer les services et de réduire l'ingérence inutile dans la vie des clients. À titre d'exemple, mentionnons que la province :

- fournira une carte de paiement rechargeable aux bénéficiaires du POSPH qui ne sont pas capables d'ouvrir ou de maintenir un compte bancaire, et réduira l'utilisation de papier;
- misera sur des projets pilotes lancés en 2015-2016 pour offrir plus d'options libre-service aux clients;

- continuera d'améliorer le processus de prise de décisions sur l'admissibilité au POSPH et d'examen médical. Les personnes réputées admissibles aux services pour adultes ayant une déficience intellectuelle ne devraient pas être assujetties à des obstacles administratifs pour être déclarées admissibles aux prestations du POSPH.

Pour en savoir plus sur le budget de l'Ontario 2016, consultez le site Web du ministère des Finances à l'adresse [www.ontario.ca/fr/page/budget-de-lontario-2016](http://www.ontario.ca/fr/page/budget-de-lontario-2016)

# Questions et réponses au sujet des ateliers protégés



## **Le numéro de décembre 2015 de Point de mire comprenait un message de la ministre Jaczek à propos des ateliers protégés.**

qu'aucun programme d'ateliers protégés ne sera graduellement abandonné sans qu'une solution de substitution soit mise en place pour les particuliers et leur famille.

Cette transition cadre avec la réorganisation des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle de l'Ontario pour faire en sorte qu'elles aient toutes les chances d'être incluses dans la collectivité et d'y vivre de façon autonome.

Dans notre dernier numéro, le [message de la ministre Jaczek](#) expliquait que l'Ontario allait abandonner les ateliers protégés au fil du temps. Voici quelques questions et réponses au sujet de cette transition.

### **Qu'advient-il des ateliers protégés?**

Le gouvernement de l'Ontario travaille avec les organismes, les familles et les particuliers pour abandonner progressivement les ateliers protégés au profit de l'emploi inclusif et d'autres formes de participation communautaire valable.

Nous avons informé les organismes qu'il n'y aurait aucune nouvelle admission au sein des programmes d'ateliers protégés, ce qu'il ne faut **pas** confondre avec une fermeture immédiate de ces programmes.

La transition vers l'abandon des ateliers protégés sera planifiée au fil du temps afin de nous assurer de faire les bons choix. Nous tenons à souligner

### **Combien de temps faudra-t-il pour effectuer la transition et abandonner les ateliers protégés?**

La transition vers l'abandon des ateliers protégés se fera progressivement. Une transition complète peut prendre plusieurs années, comme en témoigne l'expérience d'autres administrations, comme le Vermont.

En attendant, aucun programme d'ateliers protégés ne sera graduellement abandonné sans qu'une solution de substitution soit mise en place pour les particuliers et leur famille.

### **Collaborerez-vous avec les intervenants dans le cadre de cette transition?**

Le ministère tient des consultations et des discussions auprès des intervenants sur la meilleure façon d'abandonner le modèle d'ateliers protégés au profit de la participation à la vie de la collectivité et à l'emploi soumis à la concurrence.

**(suite p5)**



Le ministère accueillera entre les mois de mars et d'avril une série de séances de mobilisation des fournisseurs de services qui seront axées sur les pratiques exemplaires et les enseignements tirés par les organismes qui ont réussi leur transition vers l'abandon des ateliers protégés.

Les séances seront animées par Joe Dale de l'Ontario Disability Employment Network et elles seront ouvertes à tous les organismes offrant des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Nous continuerons de collaborer avec les organismes et les familles pour parvenir à mieux intégrer les personnes ayant une déficience intellectuelle dans la vie de la collectivité.

Par ailleurs, le ministère du Travail examine actuellement la législation pertinente dans le cadre de l'Examen portant sur l'évolution des milieux de travail, lequel amènera les intervenants à s'exprimer sur les questions liées à l'emploi et à la formation.

### Qu'entendez-vous par emploi soumis à la concurrence?

Nous voulons que les particuliers qui décident de travailler intègrent un **vrai travail** pour un **salaire réel**, c'est-à-dire des emplois au sein de milieux de travail intégrés dans la collectivité et rémunérés à un salaire concurrentiel.

Il s'agit de rendre nos programmes de soutien de l'emploi plus efficaces pour aider les personnes à réussir à décrocher de véritables emplois dans la collectivité.

L'emploi soumis à la concurrence présente de nombreux avantages, notamment :

- accent mis sur les capacités et les atouts de la personne;
- promotion du développement de vastes systèmes sociaux;
- renforcement des lieux de travail et des collectivités;
- amélioration de l'amour-propre de la personne;
- accroissement de la capacité financière des personnes pour atteindre leurs objectifs personnels.

### Qu'advient-il des personnes qui ne veulent pas exercer des emplois soumis à la concurrence?

Il n'y a pas d'approche unique en ce qui concerne le sentiment d'appartenance. L'abandon des ateliers protégés n'est pas uniquement une question d'emploi, mais également d'inclusion.

Nous continuerons de répondre aux besoins et objectifs des personnes qui ne veulent pas exercer d'emplois soumis à la concurrence, en leur permettant de participer de façon valable à la vie communautaire, d'acquérir des compétences et de pratiquer des activités sociales ou récréatives.

## Abandon des ateliers protégés ici et ailleurs

L'abandon des ateliers protégés est en cours en Ontario et dans d'autres administrations depuis un certain temps.

De nombreux organismes en Ontario ont déjà abandonné ce modèle, dont :

- [Intégration communautaire Algoma](#)
- [Intégration communautaire Atikokan](#)
- [Intégration communautaire London](#)
- [Intégration communautaire Parry Sound](#)
- [Intégration communautaire North Bay](#)
- [Intégration communautaire St. Marys](#)
- [Intégration communautaire de la vallée supérieure de l'Outaouais](#)
- [Kenora Association for Community Living](#)
- [KW Habilitation](#)
- [LiveWorkPlay](#)
- [South-East Grey Support Services](#)

Certains de ces organismes ont effectué la transition il y a plus de dix ans.

D'autres administrations ont également délaissé les ateliers protégés. Le Vermont, par exemple, a effectué cette transition en 2003.

Plusieurs autres États, comme l'État de New York, le New Hampshire et le Massachusetts, et des pays comme le Royaume-Uni, sont également en train d'abandonner ce modèle.

Nous examinons les expériences de toutes ces administrations pour faire en sorte que la population ontarienne ait la meilleure expérience possible au cours de l'abandon des ateliers protégés.

## Coup d'envoi des services de facilitation indépendante



**Regardez cette vidéo pour découvrir comment la facilitation indépendante peut aider les particuliers et leur famille.**

Le **Projet pilote des services de facilitateurs indépendants** aide désormais plus de 450 personnes ayant une déficience intellectuelle à œuvrer avec des facilitateurs indépendants à la planification de leur avenir.

Ce projet de deux ans, entrepris en mai 2015, vise à aider jusqu'à 1 100 particuliers à travailler avec un facilitateur indépendant ou une facilitatrice indépendante pour élaborer des plans gérés par la personne. Ces plans, de même que le processus d'élaboration, sont susceptibles d'aider les particuliers et leur famille à :



- énoncer leurs besoins et objectifs personnels;
- planifier les transitions importantes de la vie;
- exploiter au mieux le financement;
- énumérer des façons de prendre part aux activités communautaires.

Le Réseau ontarien de facilitation indépendante (ROFI) et les membres de sept organismes partenaires œuvrent de concert avec le ministère à la mise en œuvre du projet. L'automne dernier, le ROFI a organisé deux forums à North Bay et Oshawa en vue de sensibiliser aux services de facilitation indépendante et d'accroître leur disponibilité, ce qui constitue un objectif primordial du projet pilote.

Dans le cadre du projet, le ministère évalue les avantages que les participants retirent des services de facilitation indépendante et de planification gérée par la personne.

Pour l'instant, le ministère a reçu un certain nombre de commentaires positifs de la part de participants au projet.

« Nous sommes reconnaissants [à la facilitatrice de notre fille] d'avoir établi un si bon contact avec elle », ont confié les parents d'une personne.

« Elle a noué avec notre fille une relation qui est source de bienfaits pour elle et notre famille. Elle décèle chez [notre fille] et dans sa collectivité, des possibilités que nous n'avions pas repérées. Nous avons une alliée... et c'est une sensation formidable. »

Le parent d'une autre personne a noté :

« L'arrivée d'un facilitateur/d'une facilitatrice dans nos vies a fait un monde de différence. Tout à coup, je n'ai plus besoin de tout faire moi-même, je ne passe plus mon temps à appeler à l'aide et je découvre chaque jour de nouvelles choses que mon fils est capable d'accomplir, auxquelles il n'aurait peut-être pas eu l'occasion de s'essayer avant. »

Des particuliers vivant dans les collectivités desservies par le projet et ayant sollicité des services de planification gérée par la personne auprès de leur bureau local des Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (SOPDI) sont en cours de sélection pour être invités à prendre part au projet.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la planification gérée par la personne et la facilitation indépendante, visitez :

- le site Web du ministère;
- le site Web du Réseau ontarien de facilitation indépendante;
- le site Web de Partners for Planning.

## Renseignements complémentaires concernant le POSPH et le travail

### Saviez-vous que vous pouvez travailler tout en touchant un revenu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH)?

À vrai dire, vous gagnerez toujours plus d'argent en travaillant qu'avec le seul Soutien du revenu du POSPH. Si vous bénéficiez du POSPH et souhaitez travailler, nous pouvons aider à couvrir les frais nécessaires pour vous préparer à travailler, trouver un emploi et commencer à travailler.

### Qu'est-ce que le volet Soutien de l'emploi du POSPH?

Le volet Soutien de l'emploi du POSPH peut vous aider à vous préparer à travailler et à obtenir et conserver un emploi, même si vous n'avez jamais travaillé auparavant ou êtes sans emploi depuis un certain temps.

### Le POSPH peut-il m'aider à trouver du travail?

Oui! Le POSPH peut vous aider à vous préparer à travailler et à obtenir et conserver un emploi si vous :

- avez 16 ans ou plus;
- résidez en Ontario;
- avez le droit légal de travailler au Canada;
- avez une déficience physique ou intellectuelle dont la durée prévue est d'un an ou plus, ce qui fait qu'il est difficile pour vous de trouver ou de conserver un emploi.

Il n'est pas nécessaire que vous bénéficiiez du volet Soutien du revenu du POSPH pour recevoir une aide à l'emploi.

Commencez par discuter avec un chargé ou une chargée de cas dans votre bureau local du POSPH. Il ou elle vous aidera à choisir un fournisseur de services dans votre collectivité. Ce dernier s'assurera que vous êtes prêt(e) à travailler. Lorsque ce sera le cas, il ou elle vous aidera à trouver un emploi correspondant à vos compétences et, éventuellement, à l'exercer avec succès.

Consultez notre numéro de mai 2015 pour découvrir d'autres renseignements au sujet du POSPH et du travail.



**Découvrez comment le volet Soutien de l'emploi du POSPH a aidé Curtis Haley à devenir la superstar du Real Canadian Superstore.**





# Le Programme de renouvellement des installations des partenaires aide les organismes à faire des travaux de réparation et de modernisation

Le ministère aide plus de 140 organismes offrant des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle aux quatre coins de la province à mettre de meilleures installations, plus sûres et plus accessibles, à la disposition des particuliers et des familles.

Cet investissement comprend les 10,2 millions de dollars qui ont été répartis l'été dernier et les près de 3,3 millions de dollars qui ont été versés en décembre à l'appui de plus de 780 projets de modernisation et de réparation.

Ont notamment été approuvés des projets tels que la modernisation de toilettes accessibles, le remplacement de fenêtres, la réfection de toitures, le remplacement de chaudières et l'agrandissement de locaux accueillant des programmes.

« Lorsqu'on aide les organismes communautaires à payer les réparations et les rénovations importantes, ils peuvent se consacrer aux gens plutôt qu'à la tâche de réunir les fonds nécessaires pour assurer la sécurité de leurs

locaux et les maintenir en bon état », a déclaré la ministre Jaczek.

La première ministre Kathleen Wynne a annoncé le financement en janvier, lequel incluait des investissements en faveur d'une variété d'organismes communautaires.

Les organismes désirant en savoir plus au sujet du Programme de renouvellement des installations des partenaires peuvent communiquer avec les bureaux régionaux du ministère.



Ministère des Services sociaux et communautaires

Direction des politiques en matière de soutien communautaire

Tél. : 416 327-4954 ▪ Téléc. : 416 325-5554 ▪ Tél. sans frais : 1 866 340-8881 ▪ Téléc. sans frais : 1 866 340-9112

Courriel : [DStransformation.css@ontario.ca](mailto:DStransformation.css@ontario.ca) • Ce bulletin est aussi offert en ligne à [ontario.ca/communautaires](http://ontario.ca/communautaires)



[twitter.com/ONAAideSociale](https://twitter.com/ONAAideSociale)



[facebook.com/OntarioServicesSociaux](https://facebook.com/OntarioServicesSociaux)



Nos vidéos : [ontario.ca/b87k](http://ontario.ca/b87k)